



POURQUOI DES MÉDECINS VOLONTAIRES ?

Il est nécessaire d'avoir des médecins volontaires afin qu'aucune femme dépistée ne soit laissée à elle-même après avoir appris le résultat de sa mammographie. Lorsqu'une investigation est nécessaire, un médecin doit prescrire les examens requis.

L'identification d'un médecin à qui seront envoyés les résultats du dépistage est **obligatoire**. (Cadre de référence du PQDCS, page 25)

Les agences de la santé et des services sociaux doivent envisager des solutions pour le choix d'un médecin pour les femmes qui n'en ont pas. (Cadre de référence PQDCS, page 25)

Dans notre région, dès le début du Programme le 13 mai 1998, il y a eu sollicitation auprès des médecins afin de former une banque de médecins volontaires régionale.

Ces médecins volontaires s'engagent uniquement à assurer le suivi du rapport de mammographie de dépistage et à faire l'examen clinique des seins et l'investigation jugée nécessaire des femmes ayant fait mention de signes et symptômes même si la mammographie de dépistage est normale.

Le Centre de coordination des services régionaux (CCSR) de la Capitale-Nationale remercie chaleureusement les médecins de la région qui se sont engagés à faire partie de la banque des médecins volontaires.

20 mars 2013